

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	11	2	13

Séance du 17 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois de mai,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **12 mai 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : François CAROBIO (pouvoir à Agathe DORMANT), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD (pouvoir à Alain SICARD).

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2023.05.17.09

OBJET : Autorisation du maire à ester en justice.

Par courrier en date du 21 avril 2023, le tribunal administratif de Lyon a transmis une requête en référé présentée par Maître Pierre-Etienne MOULLE, avocat de la SCI du Château de la Tour. Cette requête vise le concours en annulation :

- . de l'arrêté du Maire en date du 27 janvier 2023 relative à une mise en demeure d'élagage
- . du rejet tacite d'un recours gracieux à l'encontre de cet arrêté
- . de l'arrêté du Maire en date 14 avril 2023 relatif à l'exécution d'office des travaux d'élagage

Il est proposé :

- . d'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- . de désigner comme avocat Maître Pierre-Antoine MARIE pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête déposée le 20 avril 2023 par la SCI du Château de la Tour
- Désigne Maître Pierre-Antoine MARIE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

